



Nouvelle convention collective Métallurgie

Par **togui**, le **25/01/2024** à **06:12**

Bonjour,

Est ce que mon employeur peu modifier l'intitulé du poste que j'occupe lors de la mise en place de la nouvelle convention collective de la métallurgie ?

Jusqu'à ce jour je suis "Chef d'atelier", lors de la remise de ma fiche de poste je deviens "Chargé de maintenance et contrôle règlementaire"

D'autre part, j'ai reçu une première fiche de poste en Juillet, et suite a une "erreur", ce sont les termes de mon employeur car doublon dans les postes de mon service, mon employeur m'a fait parvenir une nouvelle fiche de poste en Janvier 2024. Sauf erreur de ma part, je devrais même voir ce nouvel intitulé sur ma fiche de paie de Février car il est préciser sur un courrier daté du 22 janvier 2024 :

"Nous vous précisons que la modification de ce classement est a ce jour à titre informative. Votre nouveau classement ne saurait être applicable avant le 1er janvier 2024, date a laquelle il se substituera de plein droit à votre classement actuel."

Que pensez vous de ce dernier point ?

Par **Prana67**, le **25/01/2024** à **09:09**

Bonjour,

Les nouveaux coef sont effectivement en vigueur depuis le 1er janvier 2024.

Ce qui est important c'est la description du poste. Il faut bien vérifier qu'elle est complète et reflète bien votre travail.

Je ne comprends pas votre intitulé de poste. Même si c'est secondaire, il n'y a aucun rapport entre un "chef d'atelier" et un "chargé de maintenance et controle règlementaire". Quelle est votre vrai fonction ? Avez vous des représentants du personnel ?

Par **togui**, le **25/01/2024** à **09:19**

Effectivement jusqu'au 31 Décembre j'étais Chef d'atelier Maintenance", avec cette nouvelle fiche de poste je suis "Chargé de.....", donc effectivement rien a voir. Mes fonctions sont les suivantes :

D'une part, technicien de maintenance et d'autre part, j'assure la rédaction des plan de prévention, le suivi des controles règlementaires, dispatch les différentes demandes d'interventions a notre équipe de technicien selon le degré d'urgence, je fais aussi des astreintes, je contact les fournisseurs et prestataires en directe selon les difficultés rencontrées lors de nos dépannages (Si dificulté du technicien) et pour lever les réserves suite a des non conformités possible. Mon poste est très riche et diversifié.

Pour moi, toutes les taches se rapprochant du technicien maintenance ne sont pas forcément significatives de mon poste. les plus significatives concerne le suivi et rédaction des Plan de prévention, le suivi et la mise en place des controles règlementaire, ce qui prends déjà beaucoup de temps dans ma fonction. Il faut en effet eplucher tout les doculents, les analyser, les classer, les traiter.

Oui nous avons des représentants du personnel mais ils me semblent un peu perdu et je n'arrive pas avoir une vision très clair.

Vous dite que le plus important c'est la description du poste, mais pourquoi vouloir changer l'intitulé ???

Par **Prana67**, le **25/01/2024** à **10:41**

Pourquoi changer l'intitulé je n'en sais rien. Vous croyez que les balayeurs ont un meilleur statut depuis qu'ils sont techniciens de surface ? Ou que les caissières ont un meilleur boulot/salaire depuis qu'elles sont hotesses de caisses ?

Par **Nini78320**, le **25/01/2024** à **11:37**

Bonjour,

je suis F11 et mon salaire était de 38831... mais avec la nouvelle convention je devrais avoir 45370 (selon les infos diffusées sur plusieurs sites internet) sauf que mon employeur ma revalorisé à hauteur de 42900 (13 mois). Avez vous une idée du pquois svp ?

Par **Prana67**, le **25/01/2024** à **12:20**

Je ne sais pas pourquoi votre salaire est en dessous du minimum conventionnel.

Je peux vous demander pourquoi vous l'acceptez ? Aujourd'hui ça recrute un peu partout

dans la métallurgie et beaucoup d'entreprise du secteur paient beaucoup mieux que le mini de la CC.

Organisez vous et battez vous ensemble pour avoir de meilleurs salaires.

Vous avez des représentants du personnel spécifiques pour les cadres ? Ou un syndicat de cadres ?

Par **togui**, le **25/01/2024** à **12:22**

Avez vous vu ma réponse de ce matin ? suite au premier poste ? Mon classement est C6

Par **Prana67**, le **25/01/2024** à **13:30**

Désolé, une autre personne a posé une question et je croyais que c'était vous.

C6 pour un chef d'atelier? Même pour un technicien c'est beaucoup trop bas. Votre employeur se moque de vous.

Je ne connais pas votre fonction en détail mais au vu de ce que vous expliquez plus haut vous devriez être entre D8 et E10 au minimum.